RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 00008

Date de dépôt : 22/01/2025

Demandeur: Madame AZERAR HOUMRIA

Pour : Régularisation de clôture

Adresse du terrain : 1 B RUE DU GUE PLAT à

POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2025/014 de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 22/01/2025 par Madame AZERAR HOUMRIA demeurant 1 bis RUE DU GUE PLAT à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 23/01/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour Régularisation de clôture ;
- sur un terrain situé 1 B RUE DU GUE PLAT à POMMEUSE (77515);

VU le code de l'urbanisme;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 04 février 2025

Pour le Maire, L'adjoint délégué, Michel DE LANGLOIS

La présente décision est transmise au représentant de l'Etàl dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.